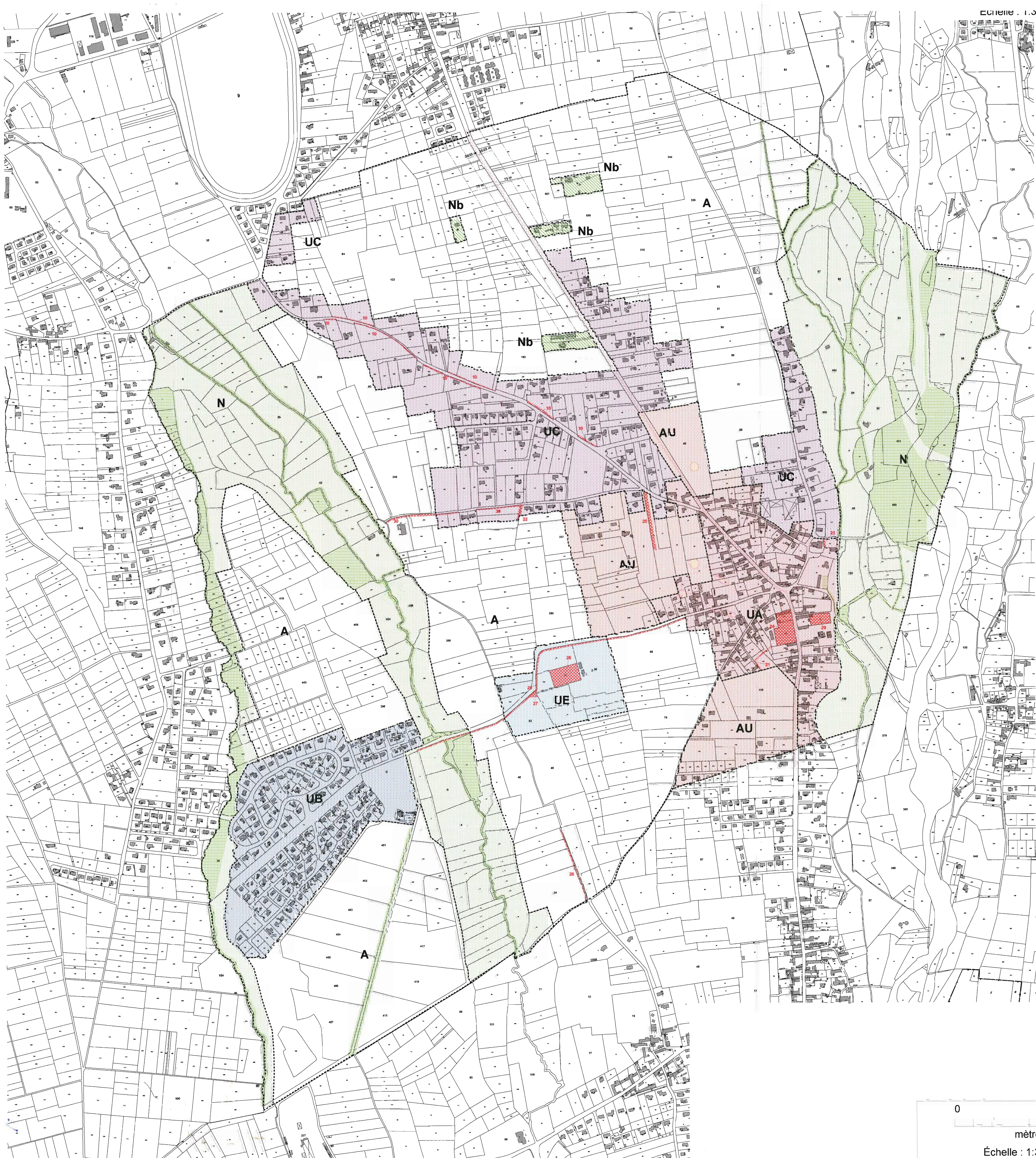




Maitre d'ouvrage

Commune de HORGUES
(65310)



PLAN LOCAL D'URBANISME
(P.L.U.)

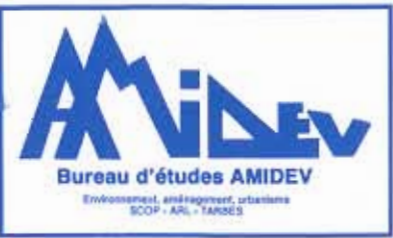
APPROBATION

PLAN DE ZONAGE
ET
EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

Echelle : 1/4000

JUIN 2011

Vu pour être annexé
à la délibération
du conseil municipal
de ce jour



à HORGUES
le 13 Juin 2011
Le Maire
Jean Michel Givère

Pièce :
4.1

EMPLACEMENTS RESERVES

N° d'ordre et bénéficiaire	Désignation et Objet	Superficie approximative de l'emplacement réserve	Parcelles concernées
Département			
10	Aménagement CD 15 : élargissement de l'emprise à 12 m	2200 m²	14, 18, 34, 36, 78, 80, 81, 80, 85, 141, 142, 179, 577, 625
Commune			
20	Aménagement d'une contre allée pignon vélo le long de la rue de l'agriculture - 3 m d'emprise	3200 m²	7, 41, 43, 62, 84, 88, 89, 290, 404
21	Désaménagement du quartier "Marque-Dessus" en zone UA par création d'une voie piétonne - 3 m d'emprise	270 m²	165, 166, 172
22	Réserve foncière pour un éventuel futur désaménagement du quartier Les Tringues - 8 m d'emprise	330 m²	356, 357, 65
23	Extension du cimetière	90 m²	82
24	Création d'équipements publics au sud de l'école	4800 m²	158, 159
25	Désaménagement du quartier "Marque-Dessus" en zone AU - 8 m d'emprise	1300 m²	16
26	Aménagement d'un chemin d'exploitation en prolongement de la partie nord à 5 m d'emprise	720 m²	178, 28, 30, 33
27	Aménagement d'un carrefour à l'une des entrées de la zone UC	170 m²	82
28	Extension du terrain de sport	4000 m²	405
29	Création d'équipements publics à l'est de l'école	1750 m²	95
30	Élargissement du chemin de la Grosse à 7.5 m d'emprise	1100 m²	88, 89, 357, 361, 362, 363

LEGENDE

ZONAGE DU TERRITOIRE

----- Limite de chaque zone

DESTINATION DU SOL DE CHAQUE ZONE OU SECTEUR

- UA : Zone de centre bourg ancien
- UB : Zone d'extension du bourg sous forme de lotissements
- UC : Zone d'extension du bourg de densité plus faible
- UE : Zone dédiée aux activités sportives et de loisirs et aux équipements public
- AU : Zone d'urbanisation future affectée principalement à l'habitat
- A : Zone agricole protégée
- N : Zone naturelle protégée
- Nb : Secteur d'habitat non agricole au sein de la zone A

AUTRES INDICATIONS

Emplacements réservés

21 = numéro d'opération,
voir tableau ci-dessus

Espaces boisés classés

à conserver, protéger ou créer

Voies bruyantes de type 2

Isolation acoustique des bâtiments nécessaire
sur 30 ou 100 m de part et d'autre de la RD 935

Voies classées à grande circulation

Recul de 35 m pour les habitations,
25 m pour les autres constructions, le long de la RD 935

Entrées de ville

Recul de 75 m le long de la RD 935

0 430,0

mètres

Échelle : 1:3 988